**L'agrivoltaïsme, une bonne chose pour les agriculteurs ??**

Dans les Aspres des Pyrénées Orientales : la société Sun'R (à Paris) présidée par Antoine Nogier et maison mère de Sun'Agri et de Nos Territoires Solaires Développement ou aussi Nos Terroirs Solaires Patrimoine et à Villemolaque (66): Nos Terroirs Solaires Exploitation SOLASPRES, contraction de Solaire et Aspres ce qui montre son ambition pour notre territoire.

Cette société Sun'R a crée fin  2018 à Tresserre un démonstrateur d'agrivoltaïsme couplé à un arrosage goutte à goutte,  sur 4 ha de vignes qu'il a replanté sur la propriété d’un viticulteur-exploitant qui perçoit de Sun'R le loyer des terres louées au démonstrateur. Quelles sont les influences respectives des 2 systèmes : ombrage ou arrosage sur la vigne ? Nous n’avons pas les résultats de cette combinaison eau-ombre.

Aujourd'hui, Antoine Nogier et Sun'R, après avoir annoncé vouloir installer 150.000 ha d'agrivoltaïsme en France, achète dans les Aspres, à Fourques, par une rétrocession de la SAFER à Sun'R via une SCI agricole de 14,5 ha payés 229.195€ soit 16.000€ l'ha pour un projet agri-voltaïque (le prix moyen en AOC Côtes du Roussillon est 10.000 € / ha). Et  à Terrats, Sun'R achète 2 terrains de 6 ha et 4,3 ha pour là aussi des installations agri-voltaïques pour 10.000/ha en concurrence avec une jeune agricultrice qui proposait 3.000/ha et ne pouvait pas plus, soit le bon prix pour ces terrains délaissés et Sun’R se vante d’avoir acquis 80 hectares dans le sud des Pyrénées Orientales et démarche encore mairies et propriétaires pour de nouvelles acquisitions.

**Cela pose de nombreuses questions :**

* A Fourques, le viticulteur en retraite confie ses 14 ha à la SAFER pour trouver un repreneur, la SAFER les attribue à une SCI agricole sise à Paris et dépendant de Sun’R.
* Quid de ce nouvel exploitant sur cette propriété viticole ? Sun'R, va-t-il  encore vendanger et faire  du vin de ces parcelles d’un seul tenant ? Replanter de nouveaux cépages ?
* Quid du statut du fermier éventuel ? Du type et des clauses du contrat qui le lierait au propriétaire ? Du prix de son travail ? Quid du partage du revenu agricole dans le cas d'un bail en fermage ?
* Quid d'une éventuelle revente de la parcelle une fois équipée d'ombrières en agri-PV ? A quel prix, forcément supérieur à la moyenne locale, puisque achetée à un prix à l'ha d'1/3 de plus et augmenté du coût d’investissement des panneaux et ses liaisons avec RTE : 800.000€ l’ha ? Quel jeune agriculteur prêt à s'installer pourrait payer une parcelle à reprendre un tel prix, plus de 15.000 € l'ha ?
* D'autres parcelles n'ont pu être reprises par une jeune agricultrice aux enchères trop élevées de la SAFER. Combien de jeunes agriculteurs se trouveront dans le même cas, sachant que ces achats à prix élevé ont bouleversé les prix des terres, les éventuels vendeurs, informés, attendent que les industriels les visitent pour une vente spéculative au plus offrant.
* Quid du revenu électrique ou de la destination du revenu électrique (les vignes ne demandent pas d'autoconsommation), les villages ne devraient-ils pas recevoir une part de ce revenu en compensation de l’outil industriel que sera cette centrale électrique sur son territoire ?
* Quid de la ressource en eau dans un département en alerte sècheresse « rouge », sachant que le « démonstrateur » agrivoltaïque Sun’Agri de 4,5 ha inauguré en novembre 2018 dans un village proche montre des rangs de vignes arrosés par goutte à goutte sous les panneaux ? Lequel « démonstrateur » vient d’être augmenté d’une surface d’agri-PV d’au moins autant.
* Quid d'un mitage de différents sites Agri-PV autour d'un même village comme à Terrats ?
* Quid de l'avis des habitants du village ou à proximité des installations d'Agri-PV ?
* Quid des PC demandés auprès des communes et refusées par elles déclenchant un recours gracieux ou plus encore juridique du promoteur (à Terrats, le CM n'a pas maintenu son refus initial d'un PC après le recours gracieux de Sun'R, la mairie disant que le PLU ne préserve pas de cette demande de PC) ?
* Quid de cette artificialisation d’hectares de terres agricoles ou naturelles, artificialisation qui contrevient au Zéro Artificialisation Nette des sols (le ZAN), point clé de la récente loi Climat et Résilience ?

…/…

* Quid de l'impact sur le biotope de la biodiversité terrestre, flore, faune et avifaune : Le promoteur demande un simple PC, donc pas d'étude d'impact environnemental ni d’enquête publique ?
* Quid des raccordements au poste source RTE éloigné de plusieurs kilomètres ? Qui paiera, Sun'R ou RTE ?
* Quid du coût de cette dispersion des productions électriques éloignées des centrales et transformateurs et lignes actuels de RTE ? Cela nécessite de nouveaux transfos, de nouvelles lignes aériennes ou enterrées, de nouveaux postes sources, de nouveaux postes de contrôle RTE  assurant 24h/24 des tensions 230 volts & 50 hertz et de nouvelles occupations des sols ?
* Quid des servitudes et droits de passage en tranchées à demander à chaque propriétaire de parcelle  entre la centrale agri-voltaïque et le poste source RTE ?
* Quid d'un rendement de production électrique photovoltaïque de 15 % (le taux de charge –la production effective- des panneaux photovoltaïques est de 15 MW/heure pour 100 MW/crête de puissance nominale affichée) ?
* Quid de la décarbonation si vantée des panneaux photovoltaïques lorsqu'on prend en compte leur bilan carbone depuis la fouille et l'extraction des terres rares pour obtenir les minerais nécessaires, le silicium, la fabrication en Chine, le transport maritime de la Chine à la France, l'installation, le démantèlement et le recyclage, soit un total de 30 années d'émissions de carbone avant que la production électrique de ce panneau photovoltaïque soit pure de toute émission de carbone ? C’est le bilan carbone qu'il faut impérativement compter pour calculer l’émission de GES sur la planète et non la seule production électrique de la centrale.

Quelle incidence aura ce très faible rendement de production de courant électrique sur la production électrique de la France métropolitaine (500,1 TWh en 2020, niveau le + bas depuis 20 ans cause crise Covid et arrêts certains réacteurs, 537 TWh en 2019) ? Pour mémoire, la production photovoltaïque solaire totale (celle des centrales photovoltaïques industrielles au sol mais aussi les productions achetées par EDF : celles des PV sur toitures publiques et privées, ombrières de parking, serres et hangars et centrales solaires comme celle de Llo en 66) a été en 2020 de 12,6 TWh soit 2,5 % de la production électrique totale cette année-là.

Enfin, la production électrique par panneaux photovoltaïques sur les toitures publiques et privées, fermes et hangars agricoles est bien moins encouragée par l’Etat que ces centrale photovoltaïques sur terres agricoles ou naturelles type Sun’Agri : L’électricité sur toitures utilisée en autoconsommation ou dont le revenu à la revente à EDF revient au propriétaire du toit et non à l’industriel de ces centrales agrivoltaïques, ce que l’industriel ne veut à aucun prix, bien sûr. Cette électricité sur toiture produite sur place, est connectée au compteur individuel en autoconsommation ou en revente à EDF et de plus ne demande pas de nouvelles lignes traversant les campagnes.

Il y a une solution à l'ensoleillement excessif des parcelles agricoles : L’ombrage par l'agroforesterie c.a.d la cohabitation mutuellement enrichissante entre arboriculture adaptée et culture au sol. L’ombre des arbres sur du maraichage, des fruitiers taillés, des rangs de vigne protège d’un soleil trop brulant, les échanges racinaires entre arbres et cultures enrichissent les sols et profitent à l’un comme l’autre. La pêche de vigne vendue sur nos marchés c'est quoi ? De l'agroforesterie !

Autre solution qui protège la vigne du soleil, une façon culturale qui était très utilisée et existe encore : la taille en gobelet. Les fruitiers sont toujours taillés en gobelet dans les P.O.

Voir la position de la Confédération Paysanne :

<https://ccaves.org/blog/wpcontent/uploads/Conf_positionnement_agrivoltaisme_VF_BD_280922.pdft>

Et celle de France Nature Environnement :

<https://fne.asso.fr/dossiers/artificialisation-des-terres-enjeux-et-solutions>